

Bastia, le 29 novembre 2022

**Monsieur le Maire
Mairie de Rogliano
20247 ROGLIANO**

**Le Président
N° 142 -2022
Objet : Requête de M. Georges Albertini
DSP : Pôle Economie et Territoires**

Monsieur le Maire,

Monsieur Georges ALBERTINI, résidant sur votre commune, a attiré notre attention sur le classement en Espaces Stratégiques Agricoles de trois parcelles lui appartenant, à savoir les parcelles G 541, G 539 et G 546 faisant respectivement 970 m², 800 m² et 81 m².

Il s'avère, en effet, que ces trois parcelles ne pourront jamais faire l'objet d'une activité agricole au regard de la proximité des habitations, notamment la G 541 qui se trouve au pied de la résidence principale de Monsieur Albertini.

Ces parcelles doivent donc rester constructibles dans le cadre d'un projet familial et patrimonial sans aucune arrière-pensée spéculative.

Monsieur Albertini est par ailleurs propriétaire, de l'autre côté de la route, de parcelles d'une contenance d'environ 5000 m² qui, elles, doivent rester en Espaces Stratégiques Agricoles sans la moindre restriction, conformément à l'avis rendu par notre Etablissement le 09 août 2022 sur votre projet de Plan Local d'Urbanisme.

A ce titre, nous vous informons que nous ne nous opposons pas au reclassement en « constructible » des trois zones précitées.

Dans l'attente d'une prise en compte de ces observations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président

Joseph COLOMBANI

Siège social Vescovato
Route départementale D237A
Route du Stade
Lieu-dit Petraolo
20215 Vescovato
Tel : 04 95 32 84 40

